



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 36658

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation préoccupante de 177 jeunes de la faculté de médecine de Montpellier-Nîmes à la suite de la décision du tribunal administratif du 14 octobre 1999 d'annuler les résultats du concours PCEM 4. En l'état, la situation apparaît insoluble dès lors que la grande majorité des dits étudiants sont déjà inscrits en deuxième année et ont même leur stage en milieu hospitalier. Certains étudiants ont dû déménager pour poursuivre leur formation. Devant l'inquiétude de ces jeunes, qui loin d'avoir démérité, sont victimes d'une erreur de l'administration, il lui demande de bien vouloir lui préciser ce qu'il entend faire afin de remédier à cette situation ressentie comme une injustice.

Texte de la réponse

Pour se conformer à la décision d'annulation par le tribunal administratif de Montpellier du concours de première année du premier cycle des études médicales de l'université Montpellier I, il a été décidé de réorganiser deux nouvelles épreuves en remplacement des épreuves incriminées. La nouvelle délibération du jury a donné lieu à l'établissement d'une nouvelle liste de classement. Pour ne pénaliser aucun candidat, en accord avec Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité, il a été décidé d'accorder à l'université Montpellier I trente-six postes supplémentaires afin de permettre l'admission en deuxième année du premier cycle des études médicales d'étudiants qui se seraient sinon trouvés exclus du fait de ce nouveau classement.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36658

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6247

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1150